



Association Française Janusz KORCZAK

Association socio-éducative et culturelle pour le respect de l'enfant — Loi 1901, J.O. n° 80/1974



Siège social : 6 quai d'Orléans, 75004 Paris - <http://korczak.fr> ET <http://roi-mathias.fr>

Adresse postale, Documentation : AFJK, 11 rue Émile Durkheim, 75013 Paris

Tél. Fax 01 44 24 90 00 – Adresse E-mail : contact@afjk.org

Siret n° 452 209 315 00012 - 9220 APE : 9499Z

Extrait du

Procès-verbal de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE de l'AFJK

Convoquée le mercredi **25 juin 2014** dans les locaux de la Maison des associations de Paris 4e,
38 bd Henri IV, Paris 4e.

Le mercredi 25 juin 2014 à 18h30, les membres de l'Association Française Janusz Korczak (AFJK) se sont réunis dans les locaux de la Maison des associations de Paris 4e en Assemblée Générale Ordinaire.

Liste des présents : Association UJRE représentée par Nicole Mokobodzki, Association CSF section locale de Dammarie-les-Lys représentée par Patricia Haluska, Wieslaw Dabrowski*, Guillaume Demont, Bruno Jarry*, Bernard Lathuillière*, Jonathan Levy, Ewelina Cazottes. — (*) Membres du Conseil d'administration.

Il est procédé à l'examen de la validité de la réunion. Il est établi que l'association compte 26 membres ayant cotisé en 2013 et/ou 2014 avant la convocation de l'assemblée générale et que le quorum est de 7 (soit un quart des membres à jour de leur cotisation). Conformément aux statuts dont lecture est faite des articles concernés (art. 4 et 11), il est procédé à l'examen des droits de vote des présents et de la validité des pouvoirs, soit parmi les présents, sept adhérents à jour de leur cotisation et six valablement représentés. Deux anciens membres n'ont pas été autorisés par l'Assemblée à délibérer et voter faute d'avoir repris contact et renouvelé leur cotisation avant l'envoi de la convocation le 10/06 : Mme Irène Ardit et Mme Ewelina Cazottes qui est autorisée à rester en tant qu'observatrice.

Liste des membres représentés par mandat : Association CHILDREN'S VOICE à Goma (RDC), Colette Charlet, Damien Girard, Gisèle Jamet, Jean-François Chamoton, Marie-Laure Monnet.

Étant établi que l'Assemblée comptait 13 votants, une feuille d'émarginement est signée avec la mention des pouvoirs validés, et jointe en annexe au présent procès-verbal. L'Assemblée convient de désigner M. Guillaume Demont comme secrétaire de séance, M. Bruno Jarry comme modérateur et M. Jonathan Levy comme contrôleur du temps. Constatant que l'Assemblée siégeait valablement, le président ouvre la réunion à 19h30 et rappelle l'ordre du jour :

1. Rapport moral
2. Rapport d'activité 2013
3. Rapport financier 2013 et patrimoine
4. Élections au Conseil d'administration
5. Projets et engagements en 2014
6. Le devenir de l'AFJK

1. Rapport moral

Après sa lecture il est adopté à la majorité de 9 voix et 4 abstentions (Association UJRE, Mme Haluska et ses deux mandants).

2. Rapport d'activité

Après sa lecture, il est demandé que le rapport soit plus condensé sur le seul exercice 2013, et que les activités se poursuivant en 2014 (la suite des travaux des commissions « refondation de l'AFJK » et « Institutions korczakiennes ») soient présentées séparément dans une « annonce aux adhérents des projets 2014 ». Cette dernière proposition est soumise au vote des participants et approuvée à l'unanimité.

Le rapport d'activité a été adopté à la majorité de 9 voix, avec 3 contre (Mme Haluska et ses deux mandants) et 1 abstention (Association UJRE).

3. Rapport comptable

Après sa présentation, L'assemblée décide à l'unanimité par consensus, au vu du niveau modéré du résultat comptable de ne plus avoir recours à un comptable prestataire extérieur qu'il faut rémunérer et de se contenter d'une simple présentation en recettes/dépenses plus adaptée au niveau limité de son budget annuel.

Le rapport comptable a été adopté à la majorité de 9 voix, avec 3 contre (Mme Haluska et ses deux mandants) et 1 abstention (Association UJRE).

4. Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'administration

En préalable, lecture a été faite à leur demande de trois messages adressés à l'Assemblée générale : Mmes Irène Ardit, Colette Charlet et Gisèle Jamet. L'Assemblée prend connaissance des démissions :

- Jean-Marie Laude, dont lecture est faite de la lettre de démission ;
- Nadine Brochet, dont lecture est faite de la lettre de démission ;
- Paulette Pastor (trésorière) dont lecture est faite de la lettre de démission ;
- Bernard Lathuillière (président), qui avait expliqué sa démission lors du rapport moral par la situation où il se trouve depuis plusieurs années qui l'amène à ne plus pouvoir continuer à assurer l'essentiel des tâches de responsabilité de l'association, faute de possibilités suffisantes d'organisation interne face au développement croissant des activités.

Étant donné que la durée de leur mandat, de quatre ans, n'est pas arrivée à son terme, la présence des trois membres restants au CA n'est pas soumise au vote.

Bien qu'aucune candidature au CA n'ait été soumise au Bureau de l'association en amont de la réunion, constatant que les statuts permettent une certaine souplesse quant au délai de candidature, l'Assemblée décide d'effectuer un nouvel appel de candidature auprès des présents.

Dans ces conditions, Mme Patricia Haluska se présente et est élue au Conseil d'administration à la majorité de 10 voix contre 3 (M. Lathuillière et ses deux mandants).

À l'issue de cette Assemblée Générale, la composition du conseil d'administration est la suivante :

- Wieslaw Dabrowski
- Patricia Haluska
- Gisèle Jamet
- Bruno Jarry

Il est rappelé que le nouveau CA devra se réunir prochainement pour élire en son sein un président, un trésorier et un secrétaire général comme l'exigent les statuts et comme de coutume dans l'association.

M. Bruno Jarry informe l'assemblée qu'il démissionnera du CA une fois le président élu.

5. Projet et engagements

Il est convenu que le président adressera aux membres un rapport d'activité sur les six premiers mois de l'année.

6. Le devenir de l'AFJK

Il ressort de la discussion que compte tenu du renouvellement du Conseil d'administration et de l'absence de consensus entre les présents sur le travail de la commission « Refondation de l'AFJK », il appartient au nouveau Conseil de penser cette refondation en dialogue avec les membres de l'association et de la mettre en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance

M. Guillaume Demont

Le modérateur de la séance

M. Bruno Jarry

Le président de l'AFJK

M. Bernard Lathuillière

La nouvelle administratrice

Mme Patricia Haluska

Annexes :

- Feuille d'émargement avec mention des pouvoirs validés
- Liste actualisée du Conseil d'administration